



### Des éléments essentiels d'un bon système pour rapporter:

1. Communiquer aux élèves, aux entraîneurs sportifs, au personnel d'activité, aux officiels, et aux parents que vous avez une politique contre l'intimidation, la mauvaise conduite sexuelle, et d'autres formes de harcèlement.
2. Rendre facile et simple la procédure pour rapporter les allégations.
3. Désigner le directeur ou la directrice, comme la personne la plus haute de l'administration, directement responsable pour l'application de la politique et pour gérer l'investigation des allégations de la mauvaise conduite, de l'intimidation, ou du harcèlement.
4. Faire un reportage bien documenté sur n'importe quelle allégation de mauvaise conduite, d'intimidation, ou de harcèlement, et donner les résultats de l'investigation.
5. Prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour y remédier.

### Deux catégories généralement reconnues du harcèlement sexuel

#### 1. Quid pro quo

Le harcèlement intitulé *quid pro quo* se manifeste quand une personne (généralement dans une situation de pouvoir ou d'autorité officielle comme un élève de troisième ou quatrième année ou un entraîneur) à des exigences qui sont hostiles ou non désirées d'un subordonné (par exemple, d'un ou d'une élève de première ou deuxième année ou d'un ou d'une athlète) pour qu'il ou qu'elle y trouve un avantage, profite d'une promotion, influence une évaluation, modifie un temps de jeu ou d'autres avantages provenant des opportunités éducatives, sportives, ou d'emploi.

#### 2. L'environnement hostile

Le harcèlement d'environnement hostile est le comportement non désiré d'une personne qui est suffisamment grave, répété ou envahissant de sorte qu'il affecte les possibilités d'une autre personne de participer ou de profiter du programme scolaire en créant un milieu d'étude néfaste ou un environnement intimidant, menaçant ou abusif. Du comportement qui contribue à un environnement hostile peut inclure:

- Des propositions sexuelles communiquées via courrier, face à face, ou graphiquement;
- Des expressions verbales d'un caractère sexuel, y inclus des commentaires concernant les cheveux, la tenue, l'apparence physique, ou les activités sexuelles;
- Des blagues, des sons, des gestes, ou des insinuations d'ordre sexuel, ou des regards concupiscent;
- Des anecdotes, des questions, ou des commentaires sur les activités sexuelles;
- Le contact physique qui est excessif ou non approprié;
- L'emploi d'objets, d'articles, de cassettes ou d'images d'un ordre sexuel, ou d'autres matières de même nature;
- N'importe quelle attitude répétée et générale du comportement qui est offensante;
- L'indifférence intentionnelle par les personnes responsables à titre de surveillant ou d'éducateur, qui laisse libre cours à toutes les formes de harcèlement.



National Federation of State High School Associations  
PO Box 690 • Indianapolis, Indiana 46206  
[www.nfhs.org](http://www.nfhs.org)

## Le harcèlement sexuel et l'intimidation:

### C'est à vous de faire la différence!

Toutes les écoles et les communautés ont la responsabilité de protéger contre le harcèlement sexuel et l'intimidation. Cette responsabilité est à tout le monde, dans tous les domaines, y compris les programmes athlétiques. Chaque école devrait avoir une politique contre le harcèlement, y compris les procédures de grief, pour obtenir la résolution immédiate et équitable de l'intimidation, du harcèlement sexuel, et des plaintes de la discrimination sexuelle. On doit diffuser cette information à tous les élèves et à chaque personne qui a un contact direct ou indirect avec les élèves.



National Federation of State High School Associations

## Le harcèlement sexuel et l'intimidation: Vos actions font la différence!

Ce dépliant s'adresse aux droits personnels des lycéens, des entraîneurs, du personnel et des officiels d'activités, pour fournir un environnement sain dans les activités athlétiques et toutes les autres activités. On a la responsabilité de faire un compte-rendu de toutes sortes de harcèlement.

### Les éléments essentiels d'un bon système pour rapporter

Une politique claire, bien expliquée et bien marquée est nécessaire pour renseigner les élèves et les employés que l'on ne tolère ni le harcèlement ni l'intimidation sous n'importe quelle forme. On doit assurer aussi que tout le monde sache rapporter les situations du harcèlement sans craindre des représailles.



## Des facteurs utilisés pour évaluer le harcèlement sexuel

- Le degré auquel le comportement affecte la formation d'un élève.
- Le degré auquel le comportement affecte l'environnement des entraîneurs ou du travail.
- Le type, la durée ou la fréquence du comportement.
- L'identité et la relation entre celui qui harcèle et la victime ou les victimes du harcèlement.
- Le nombre des individus impliqués.
- L'âge et le genre de celui qui harcèle et de la victime ou des victimes du harcèlement.
- La grandeur de l'école, la location des situations et le contexte dans lequel elles sont arrivées.
- D'autres incidents du harcèlement sexuel à l'école.
- Des incidents du harcèlement basés sur le genre, mais pas sexuels.
- Des comportements consensuels.

(Source: Registre Fédéral /Vol 65, No. 213, Novembre 2, 2000)

Indiana Coalition Against Sexual Assault, INCASA est une organisation privée, à but non-lucratif, dont les fonds sont payés par des dollars fédéraux par l'agence du Département de l'état d'Indiana de la Santé, de la Famille et de l'Administration des Services Sociaux, l'Institut de la Justice Criminelle de l'état d'Indiana, et par une subvention de l'Office sur la Violence contre les Femmes. Ce projet est possible grâce à une subvention du Fonds de Femmes et des Fonds de l'Education pour la Prévention du Viol, par l'intermédiaire des Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies, administré par le Département de la Santé de l'état d'Indiana. Toutes les contributions à INCASA peuvent être déduites selon la loi de taxe. [www.incasa.org](http://www.incasa.org)

Translated by Susan Pike, Professeur de français, Lawrence Central High School, Indianapolis Indiana.

# Le harcèlement sexuel et l'intimidation:

## C'est à vous de faire la différence!

## Pour faire compte-rendu de l'intimidation et du harcèlement

L'intimidation ou le harcèlement de n'importe quelle sorte est interdite et criminelle. Si quelqu'un est témoin ou informé d'une forme du harcèlement, il doit la rapporter immédiatement. Des allégations du harcèlement peuvent être le résultat de paroles, de contacts physiques des courriers, ou d'autres communications verbales ou non-verbales.

**Communication** – Une victime de l'intimidation ou du harcèlement peut le rapporter elle-même, mais une personne qui ne connaît pas la victime peut aussi le rapporter. Cette personne aurait pu recevoir l'information indirectement au cours d'une conversation ou elle aurait pu l'entendre au sein de la salle de classe. Même dans les situations où l'on reçoit l'information indirectement, les membres de la communauté scolaire ont la responsabilité de rapporter le comportement qui cause du dommage.

**Observation** – Les surveillants et les professeurs ont la responsabilité du comportement des élèves. A quelque moment où l'on observe le harcèlement, l'adulte ou le professeur qui est chargé de la supervision devrait reconnaître et aborder la situation sous sa forme de violation grave de la politique scolaire.

### Qui peut rapporter l'intimidation ou le harcèlement?

- Une victime.
- Une personne qui témoigne de l'acte ou de la situation anormale.
- Une autre personne qui n'a pas assisté à la dérive mais qui en entend parler.

## Procédures de traitement des situations

1. Établir des programmes d'accueil pour les élèves de la première année et les élèves nouvellement arrivés.
2. Décourager le " bizutage " et d'autres traditions d'initiation dans tous les groupes d'école.
3. Recommander avec insistance à l'administration de l'école d'adopter une déclaration de conscience.
4. Créer l'esprit de corps.
5. Ne pas essayer de cacher des incidents de l'intimidation.

(Source : " High School Hazing: When Rites Become Wrong, " by Hank Nuwer)

## Établir les limites

### La mauvaise conduite sexuelle

L'inconduite sexuelle comprend un large spectre de comportement inapproprié. Les individus qui participent à la mauvaise conduite sexuelle peuvent être soumis aux actions disciplinaires de l'école ou au tribunal.

### Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement discriminatoire et consiste en une conduite à connotation sexuelle se manifestant notamment par des paroles, des gestes, de la communication électronique, ou des actes non désirés provenant d'une personne qui sait ou devrait raisonnablement savoir qu'une telle conduite est importune humiliante et laissera des traces. Le harcèlement peut arriver entre des personnes du même genre ou des genres différents, ayant un même statut ou des statuts différents.

### L'intimidation et la brimade

L'intimidation et la brimade sont des actions ou des activités de n'importe quelle forme qui infligent du dommage physique, mental, de l'inquiétude ou qui rabaissent, dégradent, ou humilient une personne, quelle que soit la location, l'intention ou le consentement des participants.

(Employment Practice Group 2000, RI)

## Dix recommandations pour la prévention du harcèlement sexuel dans les lycées et dans les programmes athlétiques

1. Les professeurs et le personnel d'athlétisme ne devraient jamais utiliser un langage cru ni raconter des blagues de caractère sexuel en présence des élèves.
2. Les professeurs et le personnel d'athlétisme ne devraient jamais exhiber des images, des matières crues ou pornographiques au sein de l'école et ne devraient jamais faire voir telles matières aux élèves pour n'importe quelle raison.
3. Les professeurs et le personnel d'athlétisme devraient éviter des conversations exclusivement personnelles, soit vis-à-vis, soit au téléphone, avec des élèves.
4. Les professeurs et le personnel d'athlétisme devraient éviter d'envoyer des lettres, des cartes, des courriers, ou des cadeaux à caractère personnel aux élèves.
5. Les professeurs et le personnel d'athlétisme devraient éviter de faire des commentaires en ce qui concerne l'apparence physique, y compris la manière de s'habiller et les attributs physiques spécifiques des élèves.
6. Les professeurs et le personnel d'athlétisme devraient éviter autant que possible le contact physique avec ou toucher directement des élèves.
7. Les professeurs et le personnel d'athlétisme devraient éviter de reconduire des élèves dans le cas où ils seraient seuls avec l'un d'entre eux.
8. Les professeurs et le personnel d'athlétisme devraient éviter des rendez-vous hors de l'école avec un ou une élève seule, surtout à la maison de l'élève ou de l'adulte.
9. Les professeurs et le personnel d'athlétisme ne devraient jamais faire de projets pour, ni participer aux excursions où les élèves devraient passer la nuit sans chaperons et, même avec la présence de chaperons appropriés, on doit exercer le plus haut degrés de caution et de convenance en ce qui concerne leur interaction avec les élèves.
10. Les professeurs et le personnel d'athlétisme ne devraient jamais sortir avec les élèves, aucun cas admis. Des situations d'abus de pouvoir d'autorité officielle, du consentement ou de la crédibilité rendent de telles relations inacceptables dans n'importe quel niveau de l'institution scolaire.

(Source: Dr. Lee Green, Baker University Sportslaw Publishing.com/slnews.htm)